

*Ministère du Travail—Loi*

femme pour faire vivre une famille dans une localité du Nord. Malheureusement, nous aurons une foule de personnes à faire inscrire à ce programme.

J'ai lu dans quelques-uns des documents que j'ai en main qu'au plus 5 000 personnes bénéficieront de ce programme. Je pourrais trouver sans grande difficulté 5 000 hommes et femmes du nord-ouest de l'Ontario qui auraient besoin de ce programme. Ils vont perdre leur emploi à cause de la conjoncture économique, du dollar élevé et de leur incapacité de concurrencer les Américains ou le marché mondial. Ils perdront leur emploi à cause de la politique du gouvernement, d'une pénurie de fibre de bois ou de l'épuisement des gisements de minerai. Cela ne se produira peut-être pas demain, ni dans dix, quinze ou vingt ans, mais la grande mine de Hemlo disparaîtra et, avec elle, la prospérité de Marathon et des localités avoisinantes. Les habitants de ces régions auront eux aussi besoin d'un programme. Lorsque les gisements de minerai seront épuisés, ces personnes auront droit au Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Je peux trouver ces 5 000 travailleurs aujourd'hui, juste dans le nord-ouest de l'Ontario. Je peux me rendre dans ma propre région de Thunder Bay et regarder ceux qui travaillent dans l'industrie céréalière, où plus de 1 200 hommes et femmes ont été mis à pied. Ajoutez à cela les gens qui travaillent sur les navires dans les Grands Lacs et ceux qui travaillent dans les ports en aval de Thunder Bay. Beaucoup d'entre eux font partie de ce groupe d'âge en particulier. Ce programme les aidera-t-il? Je n'en suis pas certain. En effet, il ne tient pas compte des mises à pied cycliques. Il fait abstraction du fait que ces deux ou trois dernières années, un certain nombre de manutentionnaires de céréales de Thunder Bay n'ont pas travaillé pendant suffisamment de semaines pour pouvoir continuer de toucher des prestations d'assurance-chômage. Les bureaucrates diront qu'ils ne peuvent pas avoir droit à ce programme parce qu'ils n'ont pas été mis à pied en permanence. La réalité, c'est qu'à partir de maintenant, il y aura de moins en moins d'employés permanents qui travailleront dans les élevateurs à grain.

Il existe effectivement une disposition relative à l'ancienneté qui garantit que les employés de longue date garderont leur emploi, même s'il arrive que l'on voie des travailleurs comptant 15 et 20 ans d'ancienneté se faire licencier. Oui, ils seront rappelés, mais il y en a d'autres dans la collectivité qui ne le seront pas, et c'est quelque chose dont nous devons nous occuper.

• (1700)

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada connaît les besoins des travailleurs âgés depuis plusieurs années. Je suis sûr que, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs demandaient des programmes aux libéraux pour protéger les travailleurs âgés. C'est ce que nous avons fait parce que notre population vieillit et que nous reconnaissons avec tristesse que les employeurs considèrent les travailleurs plus jeunes comme un meilleur investissement. Nous reconnaissons que les employeurs ne se rendent pas compte de l'importante contribution que peuvent apporter de nombreux travailleurs âgés, étant donné leurs connaissances et leur expérience.

Autrefois, on appréciait les travailleurs âgés, pas seulement ceux de moins de 65 ans mais aussi les travailleurs bien plus âgés, pour leur expérience; nous devrions nous tourner vers eux pour ce qu'ils ont à nous apprendre. A l'heure actuelle, on a tendance à les mettre au rancart et à les laisser moisir.

En plus d'essayer de régler le problème des mises à pied, notre société devrait permettre à tous d'avoir les moyens de vivre dans la société actuelle et veiller à ce que de plus en plus de gens aient les moyens de prendre leur retraite plus tôt qu'à l'heure actuelle. Nous avons effectivement fait un tout petit pas en avant avec les modifications apportées au Régime de pensions du Canada pour permettre la retraite anticipée. Certains en profitent. Je sais qu'entre 1984 et 1988, plusieurs personnes de ma circonscription, celle de Thunder Bay—Atikokan, et du nord-ouest de l'Ontario, en ont profité. C'était intéressant. C'était une forme d'adaptation des travailleurs âgés.

Les gens d'Atikokan en ont profité. Ceux qui avaient été mis à pied et qui n'arrivaient pas à trouver un autre emploi ont pu obtenir un certain revenu. Nous devons essayer d'en arriver à donner aux gens les moyens de se retirer de la vie active à 55 ou à 60 ans pour faire place aux jeunes. Il faut toutefois leur procurer un revenu répondant à leurs besoins et leur permettre de participer activement à la vie sociale, en faisant du bénévolat ou autre chose à leur choix.

Je ne veux pas aller beaucoup plus loin. Je sais que mes autres collègues veulent participer au débat aujourd'hui. Je crois qu'il importe d'offrir ces services. Il importe par ailleurs d'aller encore plus loin que nous ne le faisons avec ce projet de loi. J'encouragerais la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada, pour ne pas dire que je les obligerais, à en finir très rapidement avec